

Sommaire

Préface

Repères et trajectoires d'une industrie stratégique pour le financement de l'économie 9

Marie-Anne Barbat-Layani

Avant-propos

« A-t-on vraiment tenu compte des intérêts et des besoins propres de l'Europe dans la définition de la régulation financière ? » 11

Jacques de Larosière

Chapitre 1

Vue d'ensemble – Tout a changé : le monde de la banque n'est plus ce qu'il était..... 21

Valérie Ohannessian et Timothée Waxin

1.1 Un choc réglementaire : des réformes sans précédent 25

1.1.1 L'agenda réglementaire défini au lendemain de la crise de 2008 est considérable 25

1.1.2 L'agenda de réformes reste encore très chargé 26

1.2 Un choc économique : des taux d'intérêt bas et négatifs..... 28

1.3 Un choc technologique : les banques face au défi de la révolution digitale 29

1.3.1 Le digital, une opportunité pour les banques 29

1.3.2 Le numérique fait apparaître de nouveaux risques qui ne sont pas encore pleinement mesurés 30

1.4 L'Union bancaire se met en place 31

1.4.1 La supervision bancaire unique 31

1.4.2 Le mécanisme de résolution unique 32

1.4.3 Le mécanisme de garantie des dépôts 33

Chapitre 2

Un choc réglementaire à digérer 37

Laurent Quignon

- 2.1 Un choc réglementaire sans précédent 38
 - 2.1.1 Le renforcement de la capacité des banques à absorber les pertes 39
 - 2.1.2 L'introduction de ratios internationaux de liquidité 40
- 2.2 Notre réévaluation à partir de la dernière étude d'impact de la BRI (novembre 2016) 41
 - 2.2.1 Rappel de la démarche de la BRI 44
 - 2.2.2 Notre adaptation de la méthode de la BRI à la zone euro 50

Chapitre 3

Les limites d'une politique monétaire expansionniste inédite pour les banques 65

Timothée Waxin

- 3.1 Des décisions de politique monétaire totalement inédites 67
 - 3.1.1 Le taux de facilité de dépôt en territoire négatif, expression de la montée en puissance des instruments utilisés par la BCE 67
 - 3.1.2 Le *Quantitative Easing*, décision historique de politique monétaire non conventionnelle 68
- 3.2 Un changement de paradigme nécessaire 70
 - 3.2.1 Une relance du crédit bancaire 70
 - 3.2.2 Une réduction des coûts de financement pour les agents économiques qui permet une diminution du coût du risque des banques 71
 - 3.2.3 Un coût de refinancement des banques orienté à la baisse 71
- 3.3 Les profits bancaires sous pression 72
 - 3.3.1 Les taux bas portent atteinte à la rentabilité des banques 72
 - 3.3.2 L'usage de la facilité de dépôt devient un coût pour les banques 74

- 3.3.3 Les effets nets dépendent des *business models* des banques....76
- 3.4 Des marges de manœuvre désormais très réduites pour la BCE 77

Chapitre 4

Les entreprises face à un nouveau modèle de financement 81

Clémentine Gallès

- 4.1 Le financement bancaire reste prédominant..... 83
 - 4.1.1 En zone euro, les sociétés non financières se financent majoritairement par du crédit bancaire 83
 - 4.1.2 L'importance du financement bancaire reflète une structure spécifique du patrimoine financier des ménages 84
- 4.2 Un mouvement de désintermédiation bien visible en zone euro, mais inégal 86
 - 4.2.1 Des changements économiques et réglementaires qui poussent à la désintermédiation 86
 - 4.2.2 Au niveau de l'ensemble de la zone euro, le processus de désintermédiation est déjà bien visible..... 88
 - 4.2.3 La France se distingue des pays voisins par un développement plus marqué des financements de marché 89
- 4.3 Pour une « bonne » désintermédiation en zone euro 93

Chapitre 5

La rentabilité des banques sous pression 97

Anna Sienkiewicz

- 5.1 Pourquoi parler de rentabilité ? 99
- 5.2 Les nouvelles contraintes pesant sur la rentabilité 100
- 5.3 Les banques universelles mieux armées, mais avec des marges de manœuvre limitées..... 104
- 5.4 Une consolidation devenue nécessaire 106

Chapitre 6

Pour la promotion des banques européennes	111
Jean-Hervé Lorenzi	
6.1 Les banques américaines sortent renforcées de la crise financière	112
6.2 Comment expliquer une telle domination post-crise des banques américaines ?	115
6.2.1 En Europe, une incertitude réglementaire renforcée par un problème de gouvernance de l'Union bancaire	115
6.2.2 Aux États-Unis, une utilisation de la réglementation à des fins de domination	117
6.2.3 Une consolidation du secteur bancaire américain et un retour plus rapide de la croissance	118
6.3 La nécessité de banques européennes	119
6.3.1 L'Europe devrait faire bloc et la France le choix de la finance ...	119
6.3.2 Des banques européennes indispensables pour le financement de l'économie européenne	120



Avant-propos

« A-t-on vraiment tenu compte des intérêts et des besoins propres de l'Europe dans la définition de la régulation financière ? »

Jacques de Larosière

Ancien Directeur général du FMI,
Gouverneur honoraire de la Banque de France
Ancien Président de la Banque européenne
de développement

Poser la question c'est, malheureusement, y répondre. Jamais, à ma connaissance, le problème n'a même été posé jusqu'à présent en ces termes.

C'est, à mon sens, l'intérêt essentiel de l'ouvrage dirigé par Valérie Ohannessian et Timothée Waxin, qui donne, pour la première fois, une réponse claire et argumentée à cette question.

Après le « tsumami » financier de 2007-2008 qui a suivi la crise américaine des *sub-primes*, la réaction des politiques et des régulateurs a été dominée par les conceptions anglo-saxonnes et l'obsession – souvent insuffisamment réfléchie – du « plus jamais ça ! ».

Voici quelques exemples.

1. Il n'a jamais été envisagé de discuter – et encore moins d'adapter en le modulant – le « modèle unique » de régulation qui a été appliqué après la crise.

- La crise avait amené les autorités américaines et britanniques, suisses, allemandes... à intervenir lourdement avec des fonds publics dans de très grosses banques.

Aux États-Unis, avec le système TARP (*Toxic Assets Recovery Program*), des banques comme CitiGroup, Wachovia, Bear Stearns ont été renflouées à grands frais. Au Royaume-Uni, le Trésor a injecté massivement des capitaux publics dans des banques comme RBS, Lloyds TSB. Sans parler du renflouement de UBS...¹

- L'idée était donc de ne « jamais plus » exposer les gouvernements à être réduits à de telles extrémités. D'où :
 - concentration des obligations de fonds propres sur les « too big to fail » ;
 - avec une très forte progressivité des charges en capital pour les « Global Sifis » (*Global Systemically Important Financial*

1. Les pertes totales de valeurs aux bilans bancaires en 2008 se sont élevées globalement à 4 000 milliards de dollars (soit 7,4 % du PIB mondial et 19 % pour les États-Unis). Les pertes subies par la France (Dexia) sont dérisoires en comparaison.

Institutions). Celles-ci devront respecter un ratio de capital de 13 à 14 % contre 8,5 % pour les autres.

Il aurait été justifié, cependant, pour les pays d'Europe continentale qui n'avaient pas eu à renflouer leurs très grosses banques, que l'on pose la question suivante :

« Étant donné que le modèle européen de banque universelle intégrée a bien résisté à la crise et ne s'est pas traduit par le besoin d'aides publiques, est-il nécessaire, en termes d'obligations de fonds propres, de surcharger les (grosses) institutions qui n'ont pas failli et qui, par ailleurs, financent une bien plus large fraction de l'économie que ce n'est le cas dans les pays anglo-saxons ? »

Et pourtant le système GSIBs² a été adopté de manière uniforme, sans considération de ses incidences – dans certains cas négatives – sur les institutions européennes.

Je souligne ici l'intérêt tout particulier de l'analyse conduite par Laurent Quignon dans le Chapitre 2 « Un choc réglementaire à digérer ».

Il montre comment les analyses d'impact de la Banque des règlements internationaux (BRI) sont critiquables et combien les ratios de capital effectifs (12,5 % « fully loaded » pour les grandes banques européennes) excèdent le ratio optimal de Bâle III, calculé pour l'Europe selon la méthodologie de la BRI (8,2 à 8,9 %).

2. Le mécanisme de résolution des banques en difficulté a été adopté sans que l'on tienne compte de ses incidences pratiques sur les banques européennes.

Si l'on intègre les incidences du TLAC³ (différent, mais primant sur le système européen MREL⁴), les grandes banques devront détenir au total des fonds propres ou assimilés pour un montant de l'ordre de 20 à 25 % de leurs risques pondérés.

2. *Global Systemically Important Banks.*

3. *Total Loss Absorbing Capacity.*

4. *Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities.*